

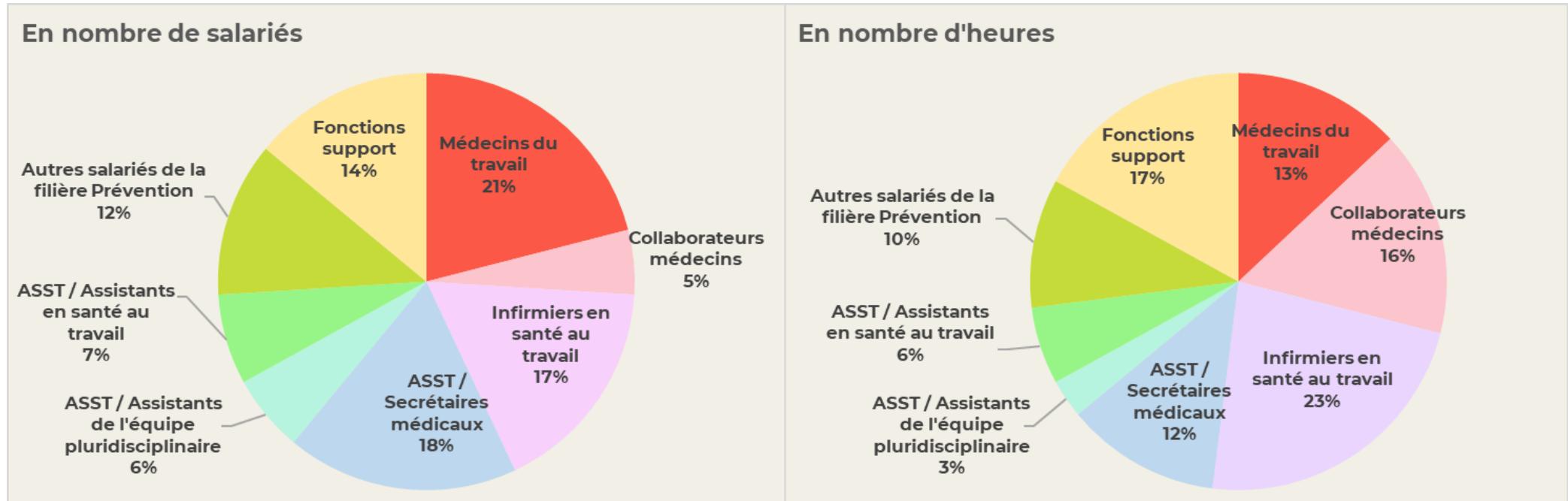


**Atelier RH du 16 novembre 2021
Formation professionnelle en SSTI**

Quelques chiffres issus du rapport de branche 2021

En 2020, l'effort de formation global représente 3,2 % de la masse salariale
Et 60 % des salariés ont bénéficié d'au moins une formation

Répartition des salariés formés et des heures de formation par groupe d'emplois



Rappel sur les fonds de la formation professionnelle des SSTI

➤ Les fonds légaux

Services de 11 salariés et + :

- 1^{er} acompte de 60% (MSAB 2020) avant le 1/03/21
- 2^{ème} acompte de 38% (MSAB 2020) au plus tard le 15/09/21
- Solde avant le 01/03/22

Services de – de 11 salariés :

- Versement unique avant le 1/03/22



A compter du 01/01/2022
l'URSSAF recouvrira
mensuellement les fonds
légaux

➤ Les versements volontaires

Les SSTI ont la possibilité d'effectuer des versements dits volontaires :

Ces fonds génèrent un compte CIFA (Compte Investissement Formation Adhérent)

Collecte en février 2022 (MSAB 2021) avec signature d'une convention de service

Permet d'accéder a des financements ou cofinancement d'actions de formation relevant du Plan de Développement des Compétences.

(accords cadres régionaux avec les DIRECCTE et Conseils régionaux...)

Les fonds de la formation professionnelle des SSTI

➤ Les fonds conventionnels

Contribution conventionnelle obligatoire de **0,35% de la MSAB** - Fonds mutualisés entre les SSTI



La collecte de cette contribution au titre de l'année 2021 sera effectuée par l'OPCO en février 2022.

Fonds mobilisables suite à la délibération du CA de l'OPCO du 23/09/2021 selon 4 axes :

- Formations des salariés en charge d'un encadrement hiérarchique ou de la conduite d'équipes transversales
- Formation des secrétaires médicaux vers l'emploi d'ATST
- Formation des IDE à la santé au travail dans le cadre des obligations conventionnelles
- Formation des collaborateurs médecins

Le dispositif PRO A - Le plan de relance

Pro A : l'alternance en interne pour les salariés en CDI / CDD avec un niveau inférieur au niveau licence.

Les formations éligibles dans la branche :

→ DE Infirmier / DE Assistant Service Social / Licence Pro métier du livre (documentation-bibliothèque)/Licence Pro QHSSE;

→ Durée de l'action de 6 à 24 mois

Plan de relance : Actions de formations ATST mise en œuvre dans le cadre de la Pro A financement max de 9000 €uros / action* (50 stagiaires max)
A cela s'ajoute un cofinancement sur fonds conventionnels de 2 436 €uros.

=> prise en charge des coûts pédagogiques et d'une partie des coûts salariaux, reste à charge d'environ 1 900 € / dossier.

Sujets complémentaires / Questions diverses

Le Plan de Développement des Compétences,

Le Développement Professionnel Continue (DPC) pour les professionnels de santé,

Les outils : entretien professionnel/d'évaluation, parcours d'intégration...